

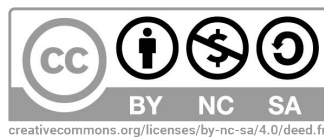


La Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée

Étude de cas

Benoit Girard
William A. Ninacs

Juillet 2005



Liste des acronymes et abréviations utilisés dans ce document

Énergie NB	Énergie Nouveau-Brunswick (Société d'État de production et de distribution électrique)
FCM	Fédération canadienne des municipalités
MW	Mégawatts
N.-B.	Nouveau-Brunswick
OSBL	Organisme sans but lucratif
FMV	Fonds municipal vert

Table des matières

PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
Méthodologie	6
Contexte général entourant le projet coopératif d'énergie renouvelable de Lamèque	7
L'Île de Lamèque et le contexte régional	7
Genèse du projet	10
Établissement de la coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque	13
ENJEUX	17
LEÇONS APPRISSES.....	21
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE.....	24

Liste des figures et tableau

Figure 1 : L'Île de Lamèque au Nord-Est du Nouveau-Brunswick.....	7
Figure 2 : Habitat des pionniers	9
Figure 3 : Organigramme des partenariats en lien avec le projet éolien de Lamèque	15
Tableau 1 : Montage financier de base pour l'étude de faisabilité	12

PRÉAMBULE

La présente étude de cas fait partie d'un ensemble de huit études de cas indépendantes commandées par le Secrétariat aux coopératives qui relève d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les huit coopératives incluses dans cette série d'études sont géographiquement réparties à travers le Canada et orientées vers six secteurs prioritaires qui sont :

- valeur ajoutée à l'agriculture;
- accès aux soins de santé et aux soins à domicile;
- développement économique dans les collectivités rurales, éloignées ou du Nord;
- développement de collectivités autochtones;
- intégration des immigrants dans les collectivités canadiennes;
- solutions communautaires aux défis environnementaux.

L'objectif général de la série de huit études de cas de coopératives consiste à examiner et à comprendre les pratiques administratives particulières des coopératives et les réponses à des défis précis ou des possibilités qui s'offrent. La série d'études de cas permettra aux responsables des coopératives de mieux comprendre les problèmes auxquels font face les coopératives de nos jours. En outre, les coopératives elles-mêmes seront mieux placées pour faire face aux défis et profiter des possibilités qui s'offrent en observant les réponses des autres coopératives. Collectivement et individuellement, ces études de cas fourniront des orientations qui serviront d'outils pour construire et innover à l'intérieur du mouvement coopératif.

Cette série d'études de cas a été développée en collaboration avec un comité de direction consultatif établi par le Secrétariat aux coopératives. Il est composé d'individus provenant de divers milieux en lien avec le développement coopératif, tels que le domaine des affaires et du développement économique communautaire et d'une variété d'expertises diverses.

INTRODUCTION

La présente étude de cas concerne la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque située sur l'Île Lamèque dans la péninsule acadienne au Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Le sujet est en lien avec les secteurs prioritaires : «solutions communautaires aux défis environnementaux» et «développement économique dans les collectivités rurales éloignées».

Nous avons choisi de présenter le projet de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque à cause de son caractère innovateur tant par son domaine d'activités que par les orientations prises au cours du processus d'élaboration du projet. Cependant, nous devons souligner que le projet est en cours de développement et que l'objet de l'étude porte sur l'analyse du processus en cours, de l'idée de départ jusqu'à l'éminence de la mise en place des éoliennes productrices d'électricité.

Dans cette étude de cas, nous essaierons de comprendre pourquoi les promoteurs ont décidé de se lancer dans cette aventure de la production d'électricité par source éolienne et quelles furent leurs stratégies pour arriver à réunir les ressources nécessaires au succès de leur entreprise.

Les coopératives occupent une part importante de l'activité économique de la communauté de Lamèque et de l'ensemble de la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Le présent projet est un fruit de ce milieu. Plusieurs références sont faites à ce milieu dans ce document afin de bien saisir son importance en tant qu'environnement porteur.

La Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque a été constituée en 1999 dans le but de développer une nouvelle activité économique qui créerait des emplois et de la richesse dans cette partie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick dont l'économie est basée sur la pêche et l'extraction de la tourbe. La tradition coopérative présente dans cette région a favorisé le choix de la formule coopérative pour cette nouvelle entreprise. Cependant, le secteur de l'énergie est un domaine complexe nécessitant une bonne expertise et des capitaux importants. L'absence de ces ressources a alors nécessité la recherche de partenaires extérieurs, et ceci a eu une influence significative sur l'orientation du projet. De plus, la distribution de l'énergie électrique est centralisée par une société d'État, ce qui empêche la coopérative de vendre la production d'électricité directement à ses membres et, par conséquent, rend le lien d'usage avec les membres moins direct. Ainsi, la mission de la coopérative a changé avec le temps, l'amenant à jouer le rôle d'outil privilégié de contrôle de l'évolution du projet éolien et ce, afin de maximiser les retombées locales. Aux yeux du mouvement coopératif acadien, ce projet coopératif représente une expérience pilote pour d'autres projets éoliens sur la côte atlantique du Nouveau-Brunswick qui possède, de façon générale, un bon potentiel pour ce genre d'activité économique.

Méthodologie

Les informations pour cette étude de cas proviennent essentiellement des sources suivantes : des entrevues avec les promoteurs de ce projet coopératif, des documents provenant de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée et de celles des promoteurs, et finalement des sources documentaires en lien avec les thèmes abordés.

Les intervenants comprennent des représentants provenant des coopératives fondatrices de la nouvelle entité coopérative, un représentant de la municipalité, un conseiller en développement coopératif et une intervenante du TechnoCentre éolien Gaspésie-les-Îles.

Aux quatre premiers intervenants, soit un représentant provenant de chacune des trois coopératives et le représentant municipal, le questionnaire qui leur a été soumis visait à recevoir leur opinion sur les thèmes suivants :

1. La motivation de départ et la transposition de leur vision en action.
2. Le contexte économique et social de cette communauté du Nord-Est du N.-B.
3. L'intérêt de cette expérience dans le milieu coopératif acadien.
4. Les aspects innovateurs, les problématiques et les questionnements rencontrés pouvant servir de base de réflexion pour d'autres projets dans un secteur analogue.
5. Les forces et les opportunités, de même que les défis et les obstacles rencontrés.
6. La vie coopérative, l'engagement et l'évolution du projet.

Avec le conseiller en développement coopératif, nous avons abordé des questions touchant davantage l'articulation de la formule coopérative dans l'évolution du projet. Et l'entrevue avec l'intervenante du TechnoCentre éolien Gaspésie-les-Îles fut pour vérifier l'existence de démarches entrepreneuriales coopératives dans une région connaissant actuellement un fort développement éolien et qui a servi d'inspiration de départ aux promoteurs du présent projet.

Outre les entrevues réalisées auprès de ces intervenants, nous avons examiné plusieurs sources documentaires traitant d'initiatives collectives entourant la production d'électricité par éoliennes au Canada et ailleurs dans le monde. Nous avons passé en revue plusieurs articles de presse relatant l'évolution de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque. Finalement, les promoteurs nous ont fourni quelques documents relatifs à la coopérative (document de présentation, résultats financiers, étude de faisabilité et règlements généraux) et à leur coopérative fondatrice respective (rapports annuels, compte-rendus et historique).

Contexte général entourant le projet coopératif d'énergie renouvelable de Lamèque

L'Île de Lamèque et le contexte régional

Contexte local et régional

La Ville de Lamèque est située sur l'île du même nom qui compte deux municipalités. Le territoire rural de l'île est sous la juridiction de l'administration provinciale sauf pour les zones municipales.

La Ville de Lamèque comptait 1 580 habitants au recensement de 2001, un recul de 5,5% par rapport à 1996, taux qui rejoint la tendance générale de la péninsule acadienne. La population est très majoritairement francophone, native de la région. Il y a très peu d'immigration (Statistiques Canada, 2001).

L'économie de la région est caractérisée par un taux de chômage élevé, par une relance qui tarde à se faire sentir et par l'exode des jeunes vers les régions urbaines (Rapport annuel 2004, Caisse populaire des Îles). Le revenu total médian des personnes âgées de 15 ans et plus est inférieur de 18 % à celui de la province du Nouveau-Brunswick (Statistiques Canada, 2001).

Les activités économiques principales sont la pêche incluant les usines de transformation, l'aquaculture et l'extraction de la tourbe, toutes des activités dont le travail est saisonnier.

Présence forte des coopératives dans le milieu local et régional

Les coopératives occupent une place importante dans l'économie de l'Île de Lamèque et de la péninsule acadienne. Tout le monde est soit membre ou soit à l'emploi d'une coopérative. « Il y a une culture de la coopération à Lamèque », affirme Paul Lanteigne, directeur de la Société coopérative de Lamèque et président de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque.

Les trois coopératives fondatrices

L'établissement de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée repose principalement sur le soutien des trois organisations coopératives établies à Lamèque, soit la Société coopérative de Lamèque, la Caisse populaire des Îles et l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île.

Figure 1 : L'Île de Lamèque dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick.



Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, carte touristique.

Société coopérative de Lamèque

La Société coopérative de Lamèque fut fondée le 15 mai 1938 sur la base d'un club d'achat qui s'est formé en coopérative de consommation par la suite. Elle fournit un ensemble de services complets en matière d'alimentation, un poste d'essence et de la quincaillerie. Elle comptait 4 353 membres et a réalisé des ventes de plus de 13 M\$ en 2004, en progression de 6 % par rapport à 2003. La coopérative dessert une population de 12 891 habitants provenant de l'Île de Lamèque, de l'Île de Miscou et de la région de Shippagan.

La Société coopérative de Lamèque fait partie du réseau Coop Atlantique formé de 135 coopératives sociétaires de consommation domestique (épicerie, quincaillerie, pétrole et généralités) et agricole. Coop Atlantique est le deuxième plus important grossiste régional au Canada avec un chiffre d'affaires de plus d'un demi-milliard de dollars en 2002 (Coop Atlantique, 2005).

Caisse populaire des Îles

La Caisse populaire des Îles est issue de la fusion en janvier 2003 de la Caisse populaire de Lamèque fondée en 1937 et de la Caisse populaire de Saint-Raphaël-sur-Mer fondée en 1937 également. Elle est affiliée au Mouvement des caisses populaires acadiennes qui regroupe 33 caisses avec un actif total de plus de 2 milliards de dollars et 200 000 sociétaires (Acadie.net, novembre 04).

À son bilan de 2004, la Caisse présentait un actif de plus de 99 millions de dollars, comptait 6 625 membres, embauchait 31 personnes auxquelles elle a versé 1,2 millions de dollars en salaires au cours de l'exercice et a ristourné 350 000 \$ à ses membres. Elle a aussi soutenu un engagement dans la communauté en participant pour 58 000 \$ à divers organismes locaux (Caisse populaire des Îles; Rapport annuel 2004). Ses membres proviennent des îles de Lamèque et de Miscou ainsi que de la ville de Shippagan.

Association coopérative des pêcheurs de l'Île

L'Association coopérative des pêcheurs de l'Île a été fondée en 1943 de la mise en commun de cinq petites coopératives de pêcheurs existant sur l'Île de Lamèque. Au fil des décennies, l'entreprise a su évoluer avec le contexte économique et social. Elle a connu une période difficile au milieu des années 1990 avec la diminution des pêches du poisson de fond. Elle a su diversifier ses activités en exploitant une plus large gamme de produits marins et d'espèces de poissons (Chiasson, 1994). Ses membres sont les pêcheurs des îles de Lamèque et de Miscou.

Apport des trois coopératives

L'actif total des trois coopératives totalisait 130 M\$ en 2004. Elles fournissaient de l'emploi à plus de 600 personnes. Elles font partie intégrante de la communauté locale et sont des acteurs majeurs de l'économie locale.

Historique de collaboration et l'Habitat des pionniers

Les trois coopératives de Lamèque ont une culture de collaboration. En effet, à chaque année dans le cadre de la Semaine de la coopération, conjointement la Caisse populaire des Îles, la Société coopérative de Lamèque Ltée et l'Association coopérative des pêcheurs de l'île de Lamèque Ltée offrent quinze bourses d'études d'une valeur de 500 \$ chacune.

Cependant, le projet le plus significatif a été réalisé quinze années plus tôt, soit l'établissement d'une résidence pour personnes âgées à Lamèque. Ce projet important a contribué à consolider l'esprit d'intercoopération locale. Selon les promoteurs du projet de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée, le projet actuel n'aurait probablement pas été initié sans cette réalisation antérieure.

Au cours des années 1980, les trois coopératives locales désiraient offrir des logements adaptés pour leurs membres et leurs travailleurs à la retraite. Ils profitèrent de la mise en vente en 1987 du presbytère catholique et d'un terrain adjacent pour lancer le projet. L'acquisition faite, le processus de recherche de financement et d'élaboration du projet a duré plus de trois ans. En 1990, la corporation à but non lucratif « Habitat des pionniers inc. » était établie officiellement. En 1991, la résidence de dix unités de logements était complétée au coût de 641 500 \$ auquel les trois coopératives avaient contribué pour 105 000 \$. Il faut aussi souligner la collaboration de la municipalité au processus.

Cette expérience est significative car elle a démontré la capacité de ces trois organisations, soutenues par la municipalité, de travailler conjointement et de réussir à faire avancer des projets importants pour le bien de la collectivité. Les représentants que nous avons interrogés sont unanimes à affirmer que cette expérience leur a apporté une grande confiance dans leur capacité à collaborer. De plus, elle a contribué à faire croître la cohésion au sein de la communauté de Lamèque. Réginald Larocque, directeur général de l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île, souligne : « Nous sommes des coopérateurs et nous n'avons pas nécessairement la vision du profit absolu. C'est ce que nous avons fait pour l'Habitat des pionniers. L'aspect social est une valeur importante contrairement à la formule du type entreprise privée ».

Figure 2 : Habitat des pionniers



Source : photo B. Girard, juin 2005.

Genèse du projet

Les prémisses de la Coopérative d'énergie renouvelable remontent à 1999.

Idées de départ et historique du projet

Paul Lanteigne, directeur général de la Société coopérative de Lamèque, réfléchissait à des moyens qui pourraient contribuer au développement économique local et régional. Un jour, en prenant connaissance du projet d'éoliennes de Cap-Chat en Gaspésie, il s'est dit que son île était bien ventilée à l'année et que cette richesse en faisait éventuellement un très bon site pour établir un parc éolien. Il partagea son idée avec son ami Melvin Doiron, conseiller en développement coopératif, qui travaillait au Conseil acadien de la coopération à cette époque, qui l'a reçue avec intérêt. L'idée fut ensuite soumise à des personnes de Ville de Lamèque et du milieu des coopératives de la péninsule acadienne. Suite à l'accueil enthousiaste, un comité provisoire a été établi composé de dix représentants provenant des institutions suivantes : la Société coopérative de Lamèque, l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île, la Caisse populaire des Îles, la Ville de Lamèque et monsieur Doiron à titre de conseiller et personne-ressource.

Le premier travail du comité fut d'organiser une mission exploratoire à Cap-Chat en Gaspésie au Québec, afin de mieux se rendre compte de ce qu'un tel projet pouvait représenter. Monsieur Doiron a joué un rôle clé dans l'organisation de cette activité et dans les orientations du comité. Son implication a été moins importante après la création de la coopérative.

Suite à cette mission, le comité a colligé davantage d'informations sur le secteur éolien et s'est convaincu que le projet était porteur d'un potentiel intéressant. Il a mis en route le dossier de financement pour une étude de faisabilité afin de vérifier le potentiel éolien réel de l'île et la création d'une coopérative qui deviendrait formellement le développeur et le gestionnaire du projet.

Contexte de débat public sur les énergies renouvelables

Au moment où le projet germait dans l'esprit des promoteurs de la péninsule acadienne, un débat public s'amorçait au N.-B. sur l'avenir énergétique. Ce débat a été amorcé par le fait qu'Énergie NB était devant la nécessité de rénover sa seule centrale nucléaire au coût de 1 400 millions de dollars selon les dernières estimations officielles (Hachey, 15 mars 2005). Selon Energy Probe, un organisme environnemental canadien, ce montant peut représenter plus du double de ce coût si l'on se base sur les expériences précédentes de rénovation des centrales nucléaires (Hachey, 20 décembre 2004). La question du bien-fondé de la continuité du nucléaire était posée. La province favoriserait la rénovation de la centrale nucléaire si un soutien d'Ottawa de 200 à 400 M\$ lui était accordé.

Entre-temps, l'entreprise Irving a proposé la construction d'une usine au gaz qui reviendrait moins cher que la rénovation de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau. Cependant, le projet a soulevé des inquiétudes sur les émissions polluantes d'un tel projet (Hachey, 20 décembre 2004).

Dans le contexte des accords de Kyoto et de la nécessité de mettre de l'avant des initiatives qui diminuent les gaz à effet de serre, le groupe de promoteurs était convaincu que ce projet était une manière concrète de contribuer à l'effort général. Alors que la

question sur la nécessité d'investir dans la rénovation de Pointe Lepreu était d'actualité au Nouveau-Brunswick, l'intérêt public pour investir dans des projets d'énergie renouvelable grandissait, tout comme celui du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui, en juin 2004, a annoncé la construction d'un parc éolien d'une capacité de 20 MW sur l'Île de Grand Manan, à l'extrémité sud de la province.

Les objectifs de départ

Au début, l'objectif prioritaire du comité provisoire était la création d'une nouvelle activité qui pourrait agir en tant que levier du développement économique. Paul Lanteigne explique : « Étant donné le ralentissement de certaines activités comme la pêche, la diminution de l'emploi dans l'industrie de la tourbe et le caractère saisonnier du tourisme, il fallait trouver des moyens de stimuler et de diversifier l'économie locale. La région est considérée comme une région défavorisée du N.-B. Il y avait aussi un manque de valeur ajoutée et donc une diminution de l'emploi [...] L'éolien peut être un bon moyen, tout en produisant de l'énergie électrique qui permettra un approvisionnement local et une sécurité énergétique, d'obtenir des redevances sur la vente d'électricité et de créer des emplois par le projet lui-même et par la mise en place d'un centre d'interprétation de l'énergie éolienne qui pourrait créer 5 à 10 emplois.» Lors de son passage à Cap-Chat, le groupe a pu constater qu'en plus d'être fonctionnel, le parc éolien de Cap-Chat était visité par des milliers de touristes (Ma Tante Pénélope, mai 2000).

Au début du projet, le groupe de promoteurs pensait produire de l'électricité qui permettrait une certaine indépendance énergétique car l'Île de Lamèque éprouve des difficultés d'approvisionnement à l'occasion des intempéries climatiques. Le directeur général de Ville de Lamèque explique : « Nous sommes sur une île et nous avons des préoccupations d'autosuffisance et d'autonomie. Nous avons eu beaucoup de bris par le passé et nous espérons une sécurisation du réseau sur l'île. »

Les promoteurs pensaient également tirer un avantage sur les coûts d'approvisionnement en électricité. Ce facteur était significatif entre autres pour l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île qui opère une usine de transformation.

Et finalement, le projet suscitait l'intérêt des coopératives de la région du littoral acadien. Au départ, on a cherché à impliquer des partenaires de la péninsule acadienne. Par la suite, on espérait l'étendre au littoral acadien ayant un potentiel éolien intéressant.

En résumé, les objectifs de départ étaient :

- Création d'une activité économique qui apporte des retombées sur les plans des revenus et de l'emploi.
- Sécurisation de l'approvisionnement en électricité sur l'Île de Lamèque.
- Tarif préférentiel sur la consommation d'électricité.
- Stimulation de l'activité touristique en créant un centre d'interprétation.
- Contribution à la réduction des gaz à effet de serre.
- Extension de l'expérience au littoral acadien.

Rôle important de la Ville de Lamèque dès le début

Dans ce projet de coopérative d'énergie renouvelable, la municipalité de Lamèque a joué et continue d'y jouer un rôle important. Son apport vise à « s'assurer de maximiser les retombées locales, de planifier la mise en place d'un centre d'interprétation de l'éolien et de bien informer la population » selon H.P. Guignard. Plus concrètement, la municipalité a assumé un rôle significatif au niveau financier en étant le demandeur auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour le programme Fonds municipal vert (FMV).

Réalisation de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité a été réalisée de 2001 à 2002 par l'entreprise montréalaise Hélimax en collaboration avec Énergie NB et l'Université de Moncton. La valeur de l'étude avait été évaluée au départ à 180 000 \$ et a finalement coûté 230 000 \$. Il fallait donc faire, au préalable, un exercice de recherche de financement. L'entreprise Hélimax a été proactive à cet effet en aidant son futur client à monter une demande auprès du FMV de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). On estime que le dossier a été bien monté car il a été sélectionné parmi des centaines d'autres et le montant accordé était le maximum que l'on pouvait obtenir.

Tableau 1 : Montage financier pour l'étude de faisabilité en \$.

Fédération canadienne des municipalités (Fonds municipal vert)	100 000
Coop Atlantique	25 000
Énergie NB	40 000
Contribution locale en espèces	7 500
Contribution locale en nature	57 500
Total	230 000

Réf : H.P. Guignard.

Les contributions en nature l'ont été surtout en temps alloué au projet par les membres locaux, soit du temps sur les heures de travail des coopératives locales membres ou soit du temps bénévole.

L'étude de faisabilité a servi à analyser les contraintes liées à la production éolienne sur l'Île de Lamèque, à identifier les meilleurs sites, à trouver la configuration optimale du parc de 20 MW, à analyser les contraintes et les méthodes de raccordement au réseau électrique, à calculer le potentiel de production annuelle d'énergie électrique. Du point de vue financier, elle a permis d'identifier des sources de financement, la préparation des budgets d'investissement et d'exploitation et la rentabilité du projet (Hélimax, site web).

Les résultats ont permis de constater que le potentiel était considéré comme positif et apte à assurer la rentabilité du projet, soit des vents supérieurs à 8 mètres/seconde, ce qui est considéré comme très bon. Le potentiel éolien global du site est évalué à plus de 100 MW. À un prix de revient d'environ 6,6 ¢/kwh, le projet est considéré comme rentable (Hélimax 2004).

Cependant, le raccordement actuel au réseau de distribution permet 45 MW, ce qui signifie qu'au-delà de ce seuil, il faudra accroître la capacité de la ligne à haute tension. L'étude a évalué le coût de cette première tranche de 20 MW à 32 millions de dollars, un montant qui sera subséquemment réévalué à la hausse.

Établissement de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque

Simultanément à la réalisation de l'étude de faisabilité, le comité provisoire a procédé à la création de la nouvelle coopérative chargée du développement de la production d'électricité à partir du vent.

La Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque a été enregistrée au début de 2002. Sa première assemblée générale a eu lieu en juin de la même année. Les membres de la nouvelle coopérative sont des coopératives (consommation, caisse populaire, production) et des municipalités. Des organisations de d'autres types ont été sollicitées mais n'ont pas répondu à l'appel. La part de qualification est de 1000 \$. L'adhésion n'est pas ouverte au grand public mais cela est envisagé pour le futur. Le conseil d'administration compte sept membres. Les règlements prévoient que le conseil peut avoir entre trois et neuf membres.

La coopérative compte actuellement 14 membres corporatifs. Aux membres représentés au comité provisoire se sont ajoutés graduellement :

- Coop Atlantique
- Caisse populaire de Caraquet
- Coopérative Régionale de la Baie
- Ville de Shippagan
- Caisse populaire de Tracadie
- Village de Ste-Marie-St-Raphaël
- Société coopérative de Paquetville
- Village de Neguac
- Caisse populaire Neguac
- Société coopérative de Caraquet

La coopérative compte ainsi quatre municipalités parmi ses membres. Étant donné que les municipalités sont des corporations, elles n'ont pas d'empêchement légal à être membre d'une coopérative au Nouveau-Brunswick comme c'est souvent le cas ailleurs au Canada.

Choix de la formule coopérative

Le choix de la coopérative s'est fait naturellement parce que le projet est soutenu par le mouvement coopératif de Lamèque où la formule est en vigueur depuis 60 ans et où on a développé une capacité d'intercoopération. De plus, le mouvement coopératif acadien a apporté son soutien et on a eu accès aisément à un soutien administratif, notamment par l'apport de Melvin Doiron, conseiller en développement coopératif, pour son expertise dans la rédaction des statuts et règlements.

La mission de la coopérative

Le projet a été en lien avec le mouvement coopératif acadien depuis le début du projet et on retrouve ce lien dans le processus de développement. La coopérative a pris tout de même le nom de Lamèque car ce projet vise un développement sur l'île du même nom. Cependant, dans l'esprit des promoteurs et de leurs partenaires du milieu coopératif, ce projet représentait et représente toujours une expérience et un projet-pilote qui

permettront la création éventuelle de plusieurs autres coopératives du même type. On retrouve cette préoccupation dans la mission :

Le mouvement coopératif de l'Île de Lamèque vise à initier la création éventuelle d'un réseau de parcs éoliens au Nouveau-Brunswick en expérimentant sur l'île l'exploitation d'une énergie abondante, renouvelable et sans danger pour l'environnement tout en procurant des retombées économiques appréciables à la communauté.

Évolution de l'idée de départ suite à l'étude de faisabilité

Suite aux résultats de l'étude de faisabilité, les promoteurs ont pu faire trois constats importants :

Premièrement, étant donné la réglementation de la distribution électrique en vigueur actuellement au N.-B. et la structure du réseau, il n'est pas possible de contrôler ce facteur et, par conséquent, de pouvoir produire de l'électricité au profit des membres de la coopérative.

Deuxièmement, le financement requis pour la réalisation de ce projet nécessite des ressources financières importantes qu'il ne sera pas possible de trouver localement.

Troisièmement, le secteur de la production éolienne est beaucoup plus complexe que ce que l'on croyait au départ et que, par conséquent, il faut aller chercher l'expertise auprès de partenaires expérimentés.

Ces trois constats sont importants pour la suite du projet et ont amené des ajustements par rapport aux idées de départ.

L'ancien directeur de la Caisse populaire des Îles, M. Marcel Lanteigne, note : « Au départ, on pensait que l'on pouvait produire de l'électricité qui serait utilisée localement et inviter le plus grand nombre à devenir membres et où chacun pourrait recevoir des ristournes sur sa facture d'électricité. En cours de route, on s'est aperçu que ce n'est pas si simple. La réalité est tout autre. Les investissements requis sont très importants : de l'ordre de 32 millions de dollars pour la première tranche de 20 MW, soit 1,6 millions par MW. Pour un projet de 100 MW, nous sommes à un investissement de 160 millions. [...] Pour une petite municipalité comme nous, c'est une somme très importante.»

Les promoteurs ont unanimement conclu qu'il leur fallait se tourner vers l'extérieur du milieu coopératif pour trouver des partenaires qui pourraient leur apporter à la fois l'expertise et le capital financier pour développer ce projet. Le consultant d'Hélimax a été un élément clé dans cette orientation car il était le partenaire connaissant le mieux le domaine éolien. En conséquence, la stratégie d'affaires a été ajustée et réorientée. Il s'agissait maintenant de trouver des partenaires privés avec qui la coopérative pourrait s'associer pour le développement du projet. Dans cette recherche, Hélimax a aussi joué un rôle de mise en contact.

La question de la recherche des capitaux à l'intérieur du monde coopératif n'a pas été considérée pour la raison que les montants requis pour l'investissement semblaient trop importants pour le milieu coopératif acadien.

Par la suite, les activités de la coopérative ont surtout été de rencontrer des partenaires potentiels, de négocier, de faire le lien avec la population locale et de protéger les objectifs de départ du projet alors que l'on y introduisait de gros joueurs financiers.

Également, la coopérative a participé à un premier appel d'offres de 20 MW émis par Énergie NB en 2004. Elle a été remportée par un concurrent avec un projet sur l'Île de Grand-Manan dans la Baie de Fundy.

Partenariat coopérative – entreprise privée

La coopérative est devenue un partenariat à plusieurs niveaux. En premier lieu, il y a ses partenaires privilégiés du milieu coopératif acadien. Le milieu coopératif est également lié étroitement au monde municipal.

Le partenariat innovateur de ce projet est celui conclu avec des entreprises privées de l'extérieur, partenaires ayant des moyens financiers beaucoup plus importants que les partenaires locaux. Monsieur Guignard nous explique comment se concrétise ce partenariat :

Suite aux négociations qui ont mené au choix des partenaires, la coopérative a décidé de s'associer avec deux entreprises extérieures, la première étant une entreprise de travaux publics du N.-B. et la deuxième, une entreprise californienne spécialisée dans le développement éolien. Ces trois partenaires ont convenu de former une entreprise corporative commerciale qui prendrait le nom de Lamèque Wind Project. Quand les éoliennes seront en production, l'entreprise sera transformée en « Parc d'énergie éolienne de Lamèque Ltée » (Wind Energy Park of Lameque Ltd).

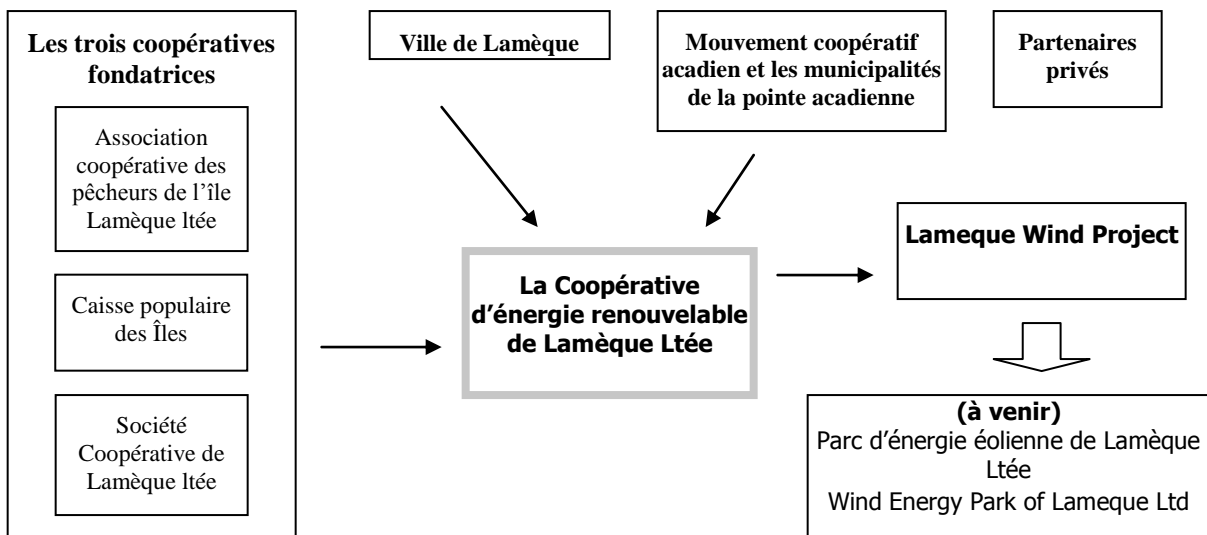


Figure 3 : Organigramme des partenariats en lien avec le projet éolien de Lamèque.

Redéfinition du rôle de la coopérative

Dans ce partenariat, la coopérative devient un actionnaire minoritaire. Elle continue néanmoins à jouer un rôle de leadership pour toutes les questions touchant son implantation locale ainsi que dans les relations avec la population de l'Île de Lamèque. C'est la coopérative qui a pris l'initiative du projet, qui a commandé l'étude de faisabilité, qui a négocié les ententes avec les propriétaires de terrains et qui représente un gage de confiance auprès de la population en général. Monsieur Guignard précise : « Dans le partenariat, la coopérative assure auprès des partenaires privés cette interface avec la population locale. La coopérative garantit la paix si les partenaires respectent leur entente. »

Aux yeux des promoteurs du projet, la coopérative est là pour durer et elle continuera de jouer un rôle de leadership. Les partenaires privés ont exercé des pressions pour l'éliminer, mais la détermination des promoteurs n'a pas permis de transiger sur ce point. Les partenaires extérieurs doivent passer obligatoirement par la coopérative. C'est elle qui a conclu des ententes avec les propriétaires et c'est un incontournable pour développer des éoliennes sur l'île.

La coopérative n'a pas non plus signé de contrat d'exclusivité. Elle pourra éventuellement réorienter son partenariat pour les phases subséquentes de développement. À travers cette coopérative éolienne, les promoteurs gardent le contrôle du développement éolien et de ses bénéfices pour le milieu local.

Montage financier

Les opérations de la coopérative ont été modestes jusqu'à ce jour, étant donné que l'étude de faisabilité a été commandée avant même sa création et que c'est la Ville de Lamèque qui a en fait la demande officiellement. En effet, seule une municipalité peut faire une demande auprès du FMV. Cependant, la coopérative a encaissé un montant de 75 000 \$ pour la vente aux partenaires privés d'une partie des droits sur l'étude de faisabilité.

Actuellement, la coopérative travaille au plan financier en collaboration avec ses partenaires et avec Ville de Lamèque à un financement de 430 000 \$ qui représente la deuxième phase du projet suite à l'étude de faisabilité. La moitié de ce financement fait l'objet d'une demande de subvention auprès du FMV. L'autre 50 % provient de la contribution des partenaires du projet. C'est toujours la municipalité qui en fait la demande au FMV. Cette somme servira à couvrir les frais de développement et de préparation des propositions pour obtenir un contrat avec Énergie NB.

On travaille également à préparer le montage financier de la troisième phase du projet, c'est-à-dire une première série d'éoliennes comportant 20 turbines capables de produire un total de 32 MW évalué à 38 millions de dollars.

Le montage financier comprend une participation de 53 % des partenaires privés. Un autre 7,8 millions sera versé par le FMV à moitié sous forme de prêt et à moitié sous forme de subvention à Ville de Lamèque, ce qui représente également la contribution de la coopérative. Le restant du financement sera emprunté par le consortium Lamèque Wind Project.

Les revenus de la coopérative, lorsque le projet sera opérationnel, découleront des redevances annuelles de 4 000 \$ par mégawatt.

Nouveau rôle de la coopérative

La coopérative est ainsi devenue une entité du développement local et non le producteur. Son rôle consiste à veiller à maximiser les retombées locales et régionales du projet, à faire le lien entre la population locale et les investisseurs externes, et à s'assurer que la population de l'île soit respectée dans le processus. Monsieur Guignard souligne : « La coopérative assure la maximisation des retombées positives pour la collectivité locale. Cet aspect a causé des difficultés dans les négociations avec les partenaires privés qui ont comme objectif la maximisation de leur investissement. Le rôle de la coopérative a été très important dans cette phase de négociation. La coopérative, c'est le mur entre le secteur privé et la communauté. C'est l'assurance que l'on peut fournir à notre communauté qu'ils ne se feront pas passer sur la tête. »

Les principales activités actuelles de la coopérative se résument ainsi :

- Recherche de partenaires et négociation des clauses du partenariat.
- Recherche de financement en collaboration avec ses partenaires.
- Représentation auprès des gouvernements.
- Participation aux appels d'offres d'Énergie NB en collaboration avec ses partenaires.
- Rencontre des propriétaires et négociation des clauses de contrat.
- Activités d'information : médias, population, milieu coopératif régional, etc.
- Réunions de travail avec les partenaires privés.
- Lobbying auprès des élus politiques.

Enjeux

Les programmes de soutien

La coopérative a bénéficié principalement du programme FMV grâce à la complicité de la municipalité.

Le Fonds municipal vert a été créé par le gouvernement du Canada lors du budget de 2000 dans le but de favoriser des investissements dans des projets d'infrastructures municipales innovatrices. En appuyant financièrement les secteurs public et privé, le FMV stimule la création de partenariats dont les initiatives visent l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la protection du climat (FCM, 2005).

Le FMV a permis de financer l'étude de faisabilité pour un montant de 100 000 \$ sous forme de subvention. Un deuxième financement sous forme de subvention et de prêts garantis est sur le point d'être accordé pour permettre de répondre à un deuxième appel d'offres. Ce financement est considéré comme très aidant par les promoteurs.

Le projet éolien de Lamèque a aussi reçu en 2002 l'appui d'Énergie NB pour la mesure des vents pour une valeur de 40 000 \$.

Innovation, créativité et développement des capacités humaines

Le processus de développement de ce projet démontre que les promoteurs ont su être innovateurs en se tournant vers un domaine méconnu. En cours de route, le défi est apparu beaucoup plus grand que prévu. Loin de reculer, ils sont allés de l'avant en allant chercher les ressources manquantes. Monsieur Guignard affirme qu'il a beaucoup appris dans ce processus. Il a joué un rôle important dans l'acquisition des données techniques liées au projet. Il a au départ une formation d'ingénieur qui lui a bien servi dans ce processus. C'est lui qui a la capacité d'analyser l'information technique et de ne pas s'en laisser passer par les partenaires qui les considèrent comme novices. Son rôle a été important dans les négociations.

Mais là où les promoteurs ont le plus appris, c'est dans la négociation avec les joueurs du domaine de l'énergie. La représentation et la négociation ont été les activités majeures de la coopérative. Monsieur Larocque considère que « le groupe a eu une grande force de négociateur. [...] Il faut bien savoir se situer et prendre le temps qu'il faut pour regarder plusieurs possibilités. »

Unaniment, les promoteurs partagent une grande satisfaction par rapport au processus. On considère que la synergie entre les coopératives locales favorise la cohésion de la démarche. On est aussi très satisfaits de l'acquisition de l'expérience face à un domaine entièrement nouveau par rapport aux expériences antérieures, expérience qui pourra être partagée avec le milieu coopératif pour le développement de d'autres projets éoliens.

Leadership local

Depuis le début de cette aventure, Paul Lanteigne a été à la tête du leadership nécessaire à son avancement. Son initiative, sa capacité à convaincre et à enthousiasmer, ses efforts constants, son accueil envers les demandes de renseignements, ses représentations, son temps généreusement consacré ont caractérisé son rôle de meneur. Il a été bien soutenu dans ses démarches par Henri-Paul Guignard de la Ville de Lamèque qui a mis son enthousiasme et ses capacités professionnelles au service de la coopérative.

Le leadership a été renforcé par le soutien indéfectible que les trois coopératives locales ont apporté au projet ainsi que le soutien incontournable de la municipalité. Généralement, la population a confiance dans ses coopératives locales.

Adhésion

L'adhésion des coopératives locales et de la municipalité va de soit, mais la motivation des membres extérieurs à l'Île de Lamèque est un peu différente. Selon Melvil Doiron, lié au projet par la Coopérative Régionale de La Baie, le milieu coopératif acadien a un vif intérêt pour ce projet, souhaiterait qu'il soit étendu et attend de voir son évolution avant de se donner une position dans la suite. Il spécifie : « À ma coopérative de La Baie, on se voit davantage comme membre auxiliaire, membre observateur. » C'est le cas des membres extérieurs à l'Île de Lamèque qui agissent en tant que soutien au projet par solidarité coopérative et intérêt envers la possibilité d'élargissement de l'expérience à d'autres communautés.

L'élargissement du membership est, en fait, lié à l'ouverture aux individus et aux foyers et donc à la question du lien d'usage. Les coopératives et les municipalités membres en dehors de l'Île de Lamèque l'étant par solidarité coopérative et par intérêt pour le développement d'un projet dans leur propre localité, il est donc peu probable que le membership s'élargisse beaucoup dans cette direction.

Les retombées pour le développement économique

Outre les redevances de 4000 \$ par MW par année et la part des bénéficiaires sur les actions dont elle est propriétaire, la communauté de Lamèque bénéficiera des retombées des contrats qui seront attribués à l'entretien des sites. Les propriétaires de terrains toucheront de 2 000 à 2 200 \$ par année pendant 25 ans pour la location de leur site. La municipalité touchera des taxes sur la production d'électricité et des emplois seront créés autour du centre d'interprétation de l'éolien si ce dernier projet se concrétise.

Le potentiel de reproduction du modèle

L'expérience de Lamèque intéresse fortement le milieu coopératif. Monsieur Guignard affirme : « Il y a d'autres coopératives qui sont très intéressées par ce projet et qui pourront développer leur projet de coopérative d'énergie renouvelable. Notre expertise pourra leur servir ».

Étant donné l'intérêt grandissant d'Énergie NB pour développer sa politique de production d'électricité à partir de sources renouvelables et le dévoilement de l'Atlas des vents par l'Université de Moncton (qui fait état du potentiel éolien pour toute la côte atlantique) (Hachey, 3 février 2005), l'expérience de Lamèque prend une importance stratégique pour les communautés acadiennes du N.-B.

Lors d'une allocution devant les membres réunis de la Coopérative de développement régional Acadie en mars 2005, Paul Lanteigne expliquait : « L'énergie éolienne est en pleine expansion. Tout le monde veut avoir sa part du gâteau. Il faudra faire attention. [...] L'énergie éolienne est une ressource et de l'énergie qu'on a chez nous. Nous sommes capables de prendre nos affaires en main » (Dalhousie, 2005).

Le modèle coopératif et son articulation dans l'évolution du projet

Les règles de distribution d'électricité et le partenariat avec l'entreprise privée donnent une configuration particulière au projet coopératif. Le lien actuel des membres avec la coopérative est surtout situé au niveau de l'investissement. Pour être vraiment dans un lien d'usage authentique, il faudrait que la coopérative soit à la fois le développeur et le producteur d'électricité à partir de l'énergie éolienne afin de revendre sa production à ses membres.

Selon l'évolution actuelle, la formule coopérative prend une dimension particulière. Premièrement, la coopérative ne peut pas vendre directement au bénéfice de ses membres le produit qu'elle entend développer et deuxièmement, elle devient un membre d'un partenariat concrétisé sous la forme d'une entreprise à capital-actions où elle est minoritaire. Dans cette configuration, la coopérative a fait un détour par rapport à un authentique modèle coopératif. Une réflexion devra se faire pour voir comment le milieu coopératif peut être le maître du développement de cette production sur le plan financier et par rapport aux règles de distribution.

Le processus est vu comme une expérience pilote par les promoteurs et par les partenaires des milieux coopératifs acadiens. Un questionnement est soulevé sur la pertinence du choix coopératif vu l'évolution du projet. Marcel Lanteigne explique : « Au stade actuel, il est difficile de dire si c'était la meilleure formule. L'avenir nous dira si ce fut le meilleur choix. Une OSBL aurait tout aussi bien pu faire l'affaire. Par contre, étant donné que plusieurs membres sont des coopératives, c'est une formule plus familière pour la gestion. La règle « un membre, un vote » apporte nécessairement un élément de démocratie supérieur à l'entreprise privée qui est « une part, un vote » et aucune limitation sur le nombre de parts. »

Le lien d'usage

Au départ, on pensait ajuster les redevances aux membres au prorata de leur consommation d'électricité. Un membre comme l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île de Lamèque Ltée qui consomme beaucoup par son usine de transformation aurait reçu des redevances proportionnelles à sa consommation. Les membres individuels, par foyer, auraient aussi pu adhérer à la coopérative selon cette formule.

Dans la situation actuelle, il n'y a pas de possibilités de lien d'usage entre la production et la consommation d'électricité. Le lien est dans la promotion d'un projet pour le développement économique et la production d'une énergie propre. Plus concrètement, il y a le lien qui découle des redevances que la coopérative encaissera dont les modes de redistribution ne sont pas encore précisés dans les règlements généraux. Pour les membres, le lien d'usage est un sujet qui a besoin d'être débattu au cours de réunions ultérieures, car c'est un point qui n'a pas été clairement défini. D'une certaine manière, c'est plutôt un fonctionnement se rapprochant de celui d'une OSBL qui prévaut actuellement.

La coopérative Toronto Renewable Energy Co-op a rencontré le même obstacle et établi que le droit pour ses membres était, outre celui de voter et de participer aux assemblées, de recevoir des dividendes. La motivation à l'adhésion est basée sur le désir de promouvoir une production d'énergie peu polluante et renouvelable (TREC, 2002).

Médiation auprès de la population

Au début, le comité provisoire a tenu à informer la population au sujet de ce projet avant même de commencer à faire une étude de faisabilité. La population de Lamèque a été invitée à une réunion d'information. Depuis, il n'y a pas eu d'autres rencontres publiques. L'information a été diffusée de manière informelle à travers diverses occasions et rencontres.

Pour ce projet éolien, il n'y a pas encore eu d'opposition ouverte, mais les promoteurs croient qu'il y aura des réactions de craintes face à l'ampleur du projet. En général, dans ce type de projet, l'opposition arrive suite à l'annonce d'un projet et provient des résidents limitrophes à un site.

À Lamèque, les promoteurs se sont assurés de localiser des sites plus isolés au centre de l'île. La plus proche installation sera à 400 mètres de la plus proche habitation. De plus, les propriétaires des terrains où les tours seront érigées ont été consultés chacun individuellement.

La stratégie pour gérer les effets négatifs d'une éventuelle inquiétude sociale sera de fournir une bonne information. Il y a quelque temps, la municipalité a eu à gérer un conflit soulevé par des citoyens face à un problème d'odeur. Elle a pu s'orienter par la diffusion d'une information objective et suffisamment abondante, se rendant disponible pour toute demande ou question concernant l'évolution du dossier.

Capacité financière

Dans ce premier projet éolien, les promoteurs ont considéré qu'il fallait aller chercher du financement dans le secteur privé. La capacité financière du réseau coopératif acadien n'a pas été explorée. Elle pourrait éventuellement l'être pour un autre projet ou pour une autre phase d'expansion sur l'Île de Lamèque. Melvin Doiron est confiant dans les possibilités du milieu coopératif et de la communauté acadienne en générale : « Il est encore étonnant de voir, avec la force du nombre, comment on pourrait aller chercher assez aisément une mise de fonds initiale de 25 % pour le financement d'un tel projet. [...] La stratégie d'élargissement sur une base acadienne et francophone pourrait se faire dans un esprit de solidarité, et ce par l'intermédiaire du réseau des organisations coopératives en place. Elle serait élaborée en fonction d'un lien d'usage qui pourrait être défini pour un sociétariat élargit et diversifié»

La prudence financière

Le projet est perçu comme à risque par ses promoteurs. Il représente un potentiel intéressant et un risque élevé car le domaine est nouveau, l'expertise vient de l'extérieur et l'investissement requis est important. Les membres de la coopérative n'ont pas voulu engager des sommes qui pourraient fragiliser leurs organisations respectives. Cependant, ce risque est atténué par le gouvernement via le FMV.

Leçons apprises

Recherche de l'expertise

La communauté locale et les coopératives de Lamèque n'avaient pas d'expertise au départ dans le domaine de la production éolienne. Ils avaient la capacité organisationnelle ainsi qu'une forte cohésion entre les personnes, les institutions municipales et les coopératives. Ils sont allés chercher l'information et l'expertise. Ils se sont autoformés dans le secteur éolien et dans les négociations avec des partenaires privés qui sont actifs à des niveaux où l'on n'avait pas eu l'occasion de travailler précédemment. Et leur expertise acquise peut maintenant être mise au service du développement éolien pour d'autres qui veulent monter des projets similaires. À ce sujet, Marcel Lanteigne affirme : « Nous avons acquis un leadership dans le milieu coopératif de la côte acadienne et une expertise qui pourront contribuer à d'autres projets ou d'autres tranches de développement du présent projet. Nous avons développé une expertise et un réseau de contacts qui peuvent être mis à contribution dans d'autres projets. »

L'expérience a démontré la capacité des promoteurs à s'investir dans un nouveau domaine où l'on n'avait aucune référence et aucune expérience préalable et avec relativement peu de moyens financiers d'arriver à faire avancer un projet d'envergure.

Rôle stratégique de Ville de Lamèque

À Lamèque, les trois coopératives fondatrices occupent une position majeure dans la vie économique de la municipalité car elles offrent la majorité de l'emploi. Les liens de collaboration entre les coopératives et la municipalité sont étroits et anciens. De plus, des individus peuvent être membres d'une ou de plusieurs coopératives et impliqués au sein de la municipalité. Des représentants municipaux peuvent aussi être membres des coopératives et impliqués au sein de l'administration des coopératives. Étant donné ces liens et vu l'importance économique des coopératives, il est naturel pour Ville de Lamèque d'appuyer les initiatives coopératives dans sa municipalité.

Selon monsieur Guignard, le projet a fait boule de neige auprès de la municipalité qui est devenue l'artisan des demandes de financement auprès de la FMC pour le FMV. Elle voit dans ce projet des retombées économiques. Elle a également un intérêt dans un dossier stratégique en lien avec des réformes municipales en cours au N.-B. De plus, ce dossier est l'occasion de réclamer auprès du gouvernement provincial l'annexion du territoire où seront érigées les éoliennes. Elle pourra avoir ainsi un meilleur contrôle du développement éolien sur l'Île de Lamèque. En fait, l'énergie éolienne représente une opportunité pour les communautés locales. Le développement technologique entourant l'énergie éolienne rend accessible son développement dans un grand nombre de régions qui disposent de la ressource suffisante en vent. On retrouve plusieurs des projets éoliens soutenus par leur communauté locale qui sont de dimension commerciale mais souvent de petites tailles (moins de 20 MW) et organisés sous la forme coopérative, en société sans but lucratif ou en fermes éoliennes appartenant à des propriétaires privés (Gipe). De tels projets se retrouvent aux États-Unis dans quelques États et dans certains pays européens. Au Canada, on retrouve un seul projet en Ontario.

Finalement, la municipalité veut développer un centre d'interprétation de l'éolien sur l'Île de Lamèque. Elle a une expérience dans ce type d'opération car elle opère déjà l'Éco-Parc, un centre d'interprétation qui permet de découvrir les richesses du milieu naturel de l'Île de Lamèque (Éco-Parc de Lamèque).

Conclusion

Au cours des dernières années, les stratégies d'Énergie NB ne semblaient pas s'orienter vers le développement des énergies renouvelables. Cependant, le débat public a fait augmenter les pressions politiques sur la société d'État qui a annoncé par voie de communiqué le 29 juin 2005 qu'elle achètera jusqu'à 400 MW d'énergie éolienne d'ici 2016. Ce communiqué a été publié le même jour que celui d'Hydro-Québec annonçant un nouvel objectif de 2 000 MW supplémentaires pour un total de 3 500 pour 2013. Ces annonces simultanées confirment l'intérêt grandissant pour l'éolien au Canada.

L'énergie éolienne a le vent dans les voiles et devient un enjeu énergétique. Au Nouveau-Brunswick, le projet de Lamèque fait figure de pionnier bien qu'aucune tour ne soit encore érigée au moment d'écrire ces lignes. La Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque est bien positionnée pour être en mesure de répondre aux appels d'offres à venir en collaboration avec ses partenaires.

Le processus réalisé jusqu'à maintenant est intéressant, car l'expérience a permis un développement significatif des capacités des promoteurs qui ont su évoluer dans un monde méconnu. Le groupe a appris et son expérience peut être mise au service du développement éolien pour d'autres ayant la volonté de développer des projets similaires.

Les objectifs de départ était le développement d'activités pouvant apporter un plus à l'économie locale. L'éolien est vu comme une opportunité, comme un moyen de tirer profit d'une ressource locale abondante et inutilisée. On est parti avec l'idée d'utiliser la production localement tout en restant en lien avec le réseau public. La réglementation en matière de distribution et son organisation à l'échelle provinciale ne permet pas de faire ce lien. En conséquence, il devient moins évident d'avoir ce rapport direct avec l'utilisateur membre de la coopérative. Ce qui apparaît actuellement est le lien provenant des retombées économiques et des ristournes. Cependant, la redistribution des bénéfices n'est pas encore réglée. La question reste ouverte et sera considérée lorsque les éoliennes seront en production et que les redevances commenceront à être versées.

Bibliographie

Documents internes de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque

États financiers, au 30 juin 2003.

États financiers, au 30 juin 2004.

Projet éolien de Lamèque, présentation de diapositives électroniques.

Règlements administratifs, 26 février 2002.

Liste des membres, 31 mars 2005.

Entrevues

Melvin Doiron, président de la Coopérative de développement régional- Acadie, *entrevue le 21 juin 2005*.

Henri-Paul Guignard, directeur général de Ville de Lamèque et membre conseil d'administration de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, *entrevue le 21 juin 2005*.

Caroline Farley, coordonnatrice aux communications, TechnoCentre éolien Gaspésie-les-Îles, *entrevue téléphonique le 5 juillet 2005*.

Marcel Lanteigne, ancien directeur de la Caisse populaire des Îles et membre du conseil d'administration de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, *entrevue le 20 juin 2005*.

Paul Lanteigne, directeur de la Société coopérative de Lamèque et président de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, *entrevue le 20 juin 2005*.

Réginald Larocque, directeur général de l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île et membre du conseil d'administration de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, *entrevue le 22 juin 2005*.

Références sur les coopératives fondatrices

Acadie.net, *Le Mouvement des caisses populaires acadiennes dévoile sa nouvelle signature corporative.*, [En ligne] 8 novembre 2004, [<http://www.acadie.net/chronique/contenu.cfm?identification=5881>], (30 juin 2005).

Caisse populaire des Îles,; *Rapport annuel 2004*.

Chiasson, Zénon et Martin Paulin (1994). *Un demi-siècle d'effort collectif*, Association coopérative des pêcheurs de l'île Lamèque, 178 pages.

Coop Atlantique, *Coop Atlantique en bref*, [http://www.co-oponline.com/francais/at_work/Qui_sommes_nous.html], [En ligne] (2 juillet 2005).

Conseil Canadien de la Coopération (2005). « Une coopérative de développement régional acadienne voit le jour », *Coopresse*, vol. 27, no 3, 9.

Habitat des pionniers inc., *Rapport du conseil d'administration*, 9 mars 1990.

Martin J. Légère. *Le mouvement des caisses populaires acadiennes du Nouveau-Brunswick*, Acadie.net, (22 octobre 2003).

[<http://www.acadie.net/chronique/contenu.cfm?identification=3846>], [En ligne], (juillet 2005).

Société Coopérative de Lamèque, *Rapport annuel*, au 25 décembre 2004.

Société Coopérative de Lamèque, *Historique*, [<http://www.cooplameque.com>], [En ligne], (30 juin 2005).

Références générales

Danish Wind Industry Association, *Did you know?*,

[<http://www.windpower.org/en/didyouknow.htm>], [En ligne], (4 juillet 2005).

Éco-Parc de Lamèque, *Page d'accueil*, [<http://www.eco-parc.com/franc.htm>], [En ligne], (11 juillet 2005).

Fédération canadienne des municipalités (FCM), « *Fonds municipaux verts* »,

[http://www.fcm.ca/french/gmf_f/gmf-f.html], [En ligne], (11 juillet 2005).

Gipe, Paul. *Community Wind Slide Show*, [[http://www.wind-](http://www.wind-works.org/articles/feed_laws.html)

[works.org/articles/feed_laws.html](http://www.wind-works.org/articles/feed_laws.html) section >Articles>Feeds Laws], [En ligne], (4 juillet 2005).

Hélimax, *Étude de faisabilité environnementale du projet éolien de l'Île de Lamèque, Analyse financière du projet éolien de l'Île de Lamèque, Projets et réalisations, no 051 et 052, 2002* [www.helimax.com/projets/liste_fr.asp?idpays=CAN&nopg=3] [En ligne] (10 juillet 2005).

Lyrette, Étienne et Lyrette Trépanier. «Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien le nordais», *Vertigo - La revue en sciences de l'environnement sur le WEB*, Vol 5, No 1, mai 2004,

[http://www.vertigo.uqam.ca/vol5no1/art2vol5no1/lyrette_trepanier.html] [En ligne] (juillet 2005).

Nouveau-Brunswick, Lois et Règlements, Chapitre C-22.1, *Loi sur les associations coopératives*, section « Définitions », lois refondues au 29 juin 2005, 52 pages.

Nouveau-Brunswick, Lois et Règlements, Chapitre M-22, *Loi sur les municipalités*, lois refondues au 18 janvier 2005, 200 pages.

Peace Energy Cooperative, *About Peace Energy*, [www.peaceenergy.ca/aboutus.html], [En ligne], (5 juillet 2005).

Statistiques Canada, Profil des communautés 2001, *Statistiques démographiques pour Ville de Lamèque, Nouveau-Brunswick*, [<http://www12.statcan.ca>], [En ligne], (30 juin 2005).

TREC, *Offering Statement of TREC Windpower Co-operative*, 15 juin 2002

[<http://www.trec.on.ca/windshare/pdf/offeringStatementFinal.pdf>], [En ligne] (4 juillet 2005).

Vallillee, André. 2003; *Canadian Energy Co-ops*, BC Institute for cooperative studies, Energy Co-op, Summer 2003 [<http://web.ubic.ca/bcics/research/energy/canadian.htm>], [En ligne] (5 juillet 2005).

Vallillee, André, 2003 ; *What is an energy co-operative?*, BC Institute for cooperative studies, Energy Co-op, Summer 2003, [<http://web.ubic.ca/bcics/research/energy/whatis.htm>] [En ligne] (5 juillet 2005).

Revue de presse

Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE), *Parcs éoliens du Canada*, [<http://www.canwea.com/fr/CanadianWindFarms.html>], [En ligne] (6 juillet 2005).

Dalhousie, 14 mars 2005, « Le potentiel éolien du N.-B. attire la convoitise étrangère », *L'Acadie Nouvelle*, Actualités, page 3.

Énergie Nouveau-Brunswick, communiqué (05/06/29) ; *Énergie NB cherche jusqu'à 400 MW d'énergie éolienne*, [<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/nbp/2005f0824nb.htm>], [En ligne] (30 juin 05).

Hachey, Steve, 3 février 2005; « Dévoilement de l'Atlas des vents », *Acadie Nouvelle*, page 5.

Hachey, Steve, 20 décembre 2004, « Une décision de plusieurs milliards \$ »; *Acadie Nouvelle*, Nouvelles provinciales.

Hachey, Steve, 15 mars 2005; « Avenir de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau », *Acadie Nouvelle*, Nouvelles générales, p. 8.

Hydro-Québec, communiqué NB 824 (05/06/29); *Hydro-Québec lancera un appel d'offres pour l'acquisition de 2000 MW additionnels d'énergie éolienne au Québec*, [<http://www.hydroquebec.com/communiqués/index.html>], [En ligne] (30 juin 05)

Ma Tante Pénélope, mai 2000, « Énergie éolienne : Les coopératives de la péninsule y croient », *Le Coopérateur*, page 12.

Paulin, Sylvie, 12 juin 2002, « Naissance d'une coopérative d'énergie éolienne à Lamèque », *Acadie Nouvelle*, Nouvelles générales.